



CTL DU 17 AVRIL 2015

Toujours les modifications des horaires d'ouverture... et c'est pas fini !

Ce CTL, dont l'objet essentiel était la discussion de la modification des horaires d'ouverture au public des différents services de notre direction départementale des finances publiques, s'est ouvert sous la présidence de M. NESA en présence des représentants de l'ensemble des organisations syndicales. Nous avons donné lecture de la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Les 22 et 29 mars 2015, les citoyens se sont exprimés à l'occasion des élections départementales en sanctionnant massivement le gouvernement et sa politique. Le taux record d'abstention, notamment dans les classes sociales populaires, est révélateur de la perte de confiance des électeurs envers les gouvernements successifs, qui appliquent tous la même politique : cadeaux aux entreprises, austérité pour les salariés, gel des salaires, destruction des acquis sociaux et du droit du travail, de la protection sociale, des emplois publics et du service public.

Avec le gouvernement Hollande-Valls, le pacte de responsabilité et la loi Macron organisent ces régressions en obéissant aux injonctions du MEDEF et aux exigences européennes de réduction des déficits.

Pour les fonctionnaires en général, cela se traduit par le gel du point d'indice depuis 2010 et au moins jusqu'à 2017, les baisses des promotions, la mise en œuvre du salaire au mérite par le déploiement progressif du RIFSEEP, des reculs en terme de rémunérations accessoires, telles que la prime d'intéressement aux finances publiques ou l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG.

A la DGFIP, la démarche stratégique en est la déclinaison désastreuse avec son cortège de suppressions d'emplois et de démantèlement du service public.

S'agissant de la réduction des horaires d'accueil du public, dans le contexte actuel où accomplir ses missions en temps et en heure et rendre un service public de qualité relèvent de plus en plus de la gageure, l'intention de réduire les horaires d'ouverture au public peut paraître, à première vue, intéressante et accommodante.

Sauf que, comme nous l'avons dénoncé dès l'origine, s'engager dans cette voie est hasardeux pour la pérennité du service public des finances.

Oui, nous avons pu le constater lors de nos récentes visites de sites, la souffrance au travail explose. Le mal-être est partout : aucun service n'est épargné.

Aujourd'hui c'est de la santé des agents dont il s'agit.

Nous vous le répétons :

A coup de suppressions d'emplois, 2.000 de plus en 2015, auxquelles il faut ajouter 3.000 vacances d'emplois, la DGFIP n'a plus les moyens d'assurer l'accueil du public.

Plutôt que de créer les emplois nécessaires, elle préfère restreindre les ouvertures. C'est révélateur de la politique de destruction actuelle.

Notre réseau est aujourd'hui en grave danger, les agents sont à bout et ils l'ont exprimé massivement lors de la journée de grève du 9 avril où 1 agent sur deux était en grève en dépit de la disette salariale vécue depuis 6 ans.

Les forts taux de grévistes de certaines structures devraient d'ailleurs appeler votre attention tant ils sont révélateurs d'un ras le bol généralisé.

Aujourd'hui tout contribue à fragiliser la DGFIP dans ses missions et à la décrédibiliser aux yeux des usagers et des partenaires.

Les agents rejettent massivement vos réformes.

Ils vous ont exprimé leur attachement à leurs missions et au service public. Ils vous ont dit leur rejet des réformes qui se succèdent à un rythme effréné et de la dégradation de leurs conditions de travail.

Pour un service public de qualité, ils veulent des moyens et des emplois.

La DGFIP est responsable de la détérioration de notre quotidien et elle demande une validation par les agents de ces orientations.

A cet égard, il faut arrêter de jouer avec les agents et les représentants syndicaux, en ne produisant aucun nouveau document lors de ce CTL, en ne tenant compte ni de l'avis des agents, ni des remarques et demandes formulées au précédent CTL.

Que s'est-il donc passé entre les deux CTL ? ! !

Comment peut s'analyser ce comportement ? Est-ce le signe d'une véritable absence de pilotage dans le département ? Ou est-ce une attitude de réel mépris pour les agents, les chefs de service, les représentants syndicaux, tous soucieux de l'avenir des missions de service public et de leur avenir professionnel ?

Pour quelles raisons avons-nous été reconvoqués aujourd'hui ?

Qu'avez-vous de nouveau à nous exposer ?

Où est la note de service départementale de cadrage des horaires d'ouverture, reprenant les décisions de la direction en matière d'horaires, ainsi que son positionnement :

- sur les périodes de pics d'activité (qui est concerné ? sous quelles modalités?),
- sur le sort des agents d'accueil des gros sites (dans l'hypothèse où la fermeture serait retenue malgré l'avis défavorable des agents),
- sur l'accueil téléphonique (il a été souligné l'incohérence des décisions nationales),
- sur les modalités de publicité des horaires d'ouverture ?

Il est grand temps que vous répondiez sur les opérations que vous comptez engager.

Dans sa réponse, le Président a reconnu que les gouvernements se succédaient mais que les problèmes de la DGFIP perduraient.

Quant au fait que les fermetures sont liées aux restrictions budgétaires, il ne le nie pas, mais il pense que la diminution des horaires d'accueil proposée ne dégradera pas le service public.

Il a enfin évoqué la souffrance des agents, et plus particulièrement des cadres à la DGFIP auxquels " il fallait de temps en temps donner satisfaction ".

La CGT défend l'ensemble des fonctionnaires de la DGFIP, consciente que la détérioration des conditions de travail touche tous les agents quel que soit leur grade.

Les difficultés d'organisation, le gel du point d'indice, les annonces sur les primes sont des problèmes généraux liés à la politique d'austérité actuelle.

Mais, comme la majorité des agents, les élus CGT restent persuadés que les fermetures mettent en péril le service public des Finances Publiques et les implantations territoriales, et que la solution est ailleurs : pour un service public de qualité, il faut des moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux !

Le président a reconnu que ce CTL (3^e du genre !) n'avait pas été préparé par l'administration et qu'il en assumait l'entière responsabilité ; dont acte, mais la question posée dans notre liminaire demeure : pourquoi alors avoir re-convoqué les représentants du personnel s'il n'existait aucun élément nouveau par rapport à la dernière réunion sur le sujet ou, s'il y en avait, pourquoi ces élus syndicaux n'en avaient-ils pas été informés préalablement à la tenue de ce CTL, comme le veulent les règles régissant cette instance ? Sur ce point, silence radio !

Constatant que les échanges relatifs aux modifications des horaires d'ouverture au public des sites ayant un service d'accueil au public dédié (Bayonne Vauban / Biarritz / Pau Orléans) ne prenaient décidément pas le chemin voulu par l'Administration qui ne peut pas s'appuyer sur un vote favorable des agents, le Président a fait les propositions suivantes :

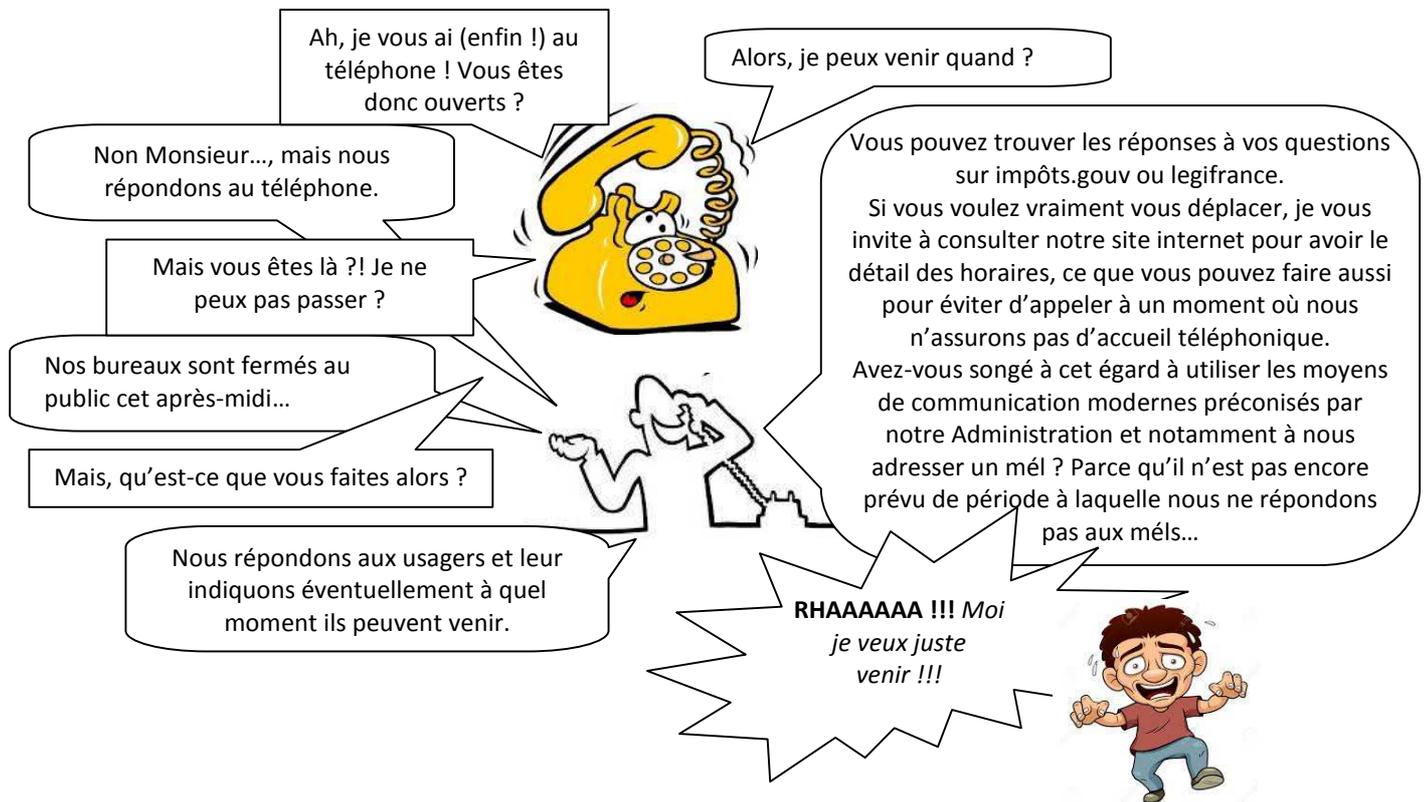
S'agissant de la note de service départementale de cadrage des horaires d'ouverture, reprenant les décisions de la direction en matière d'horaires, ainsi que son positionnement, le Directeur s'est engagé à la présenter au prochain CTL. Il a toutefois indiqué, s'agissant de l'organisation des services d'accueil les jours de fermeture, qu'il fallait se référer à la doctrine d'emploi de l'agent d'accueil. Les agents pourraient notamment être affectés à des travaux de gestion.

S'agissant des horaires d'ouverture, il a proposé de valider les demandes de modifications des trésoreries et des sites d'Orthez et Oloron et de remettre à plus tard (mais assez vite !) le sujet des " gros " sites.

Il a rappelé à cette occasion le principe en matière d'accueil téléphonique :

- pour les modifications déjà entérinées (trésoreries qui avaient demandé et obtenu la diminution de leurs horaires d'accueil au public, comme c'était l'usage dans la filière gestion publique, lors de précédents CTL), l'accueil téléphonique suit les horaires de l'accueil physique ;
- pour les modifications qui seront entérinées suite à proposition de M. Nesa dans le cadre du CTL du 17 avril 2015 (ou du suivant !), la réception téléphonique devra se faire lors des plages nouvelles de fermetures d'accueil physique

Certaines structures seront donc à certains moments fermées au public et n'assureront pas l'accueil téléphonique et, à d'autres moments, fermées au public tout en assurant l'accueil téléphonique.



Non, décidément, les propositions du directeur n'ont pas convenu aux Organisations Syndicales, qui, après s'être concertées lors d'une courte interruption de séance, ont voté CONTRE à l'unanimité.

Rendez-vous est donc pris pour le 12 mai et un 4^e CTL sur le sujet.

Questions diverses :

Au total, une dizaine de ces questions ont été abordées, allant de sujets d'actualité touchant la quasi-totalité de nos structures (permanences d'accueil du public hors SIP pour la campagne IR), à des problèmes récurrents objets de maintes interventions en CTL (relogement de la Trésorerie d'Anglet), en passant par des renouvellements attendus de matériels (écrans plus grands pour les SIE d'Anglet et Bayonne), certains sujets ayant déjà été évoqués au sein d'autres instances (dysfonctionnements lors des exercices incendie sur les sites Vauban à Bayonne et Orléans à Pau : sujets traités lors du dernier CHSCT).

L'impression qui en ressort est celle d'une difficulté de communication, voire d'un manque de préparation, à tous les niveaux. Bien des sujets sont en cours de résolution : le problème est que soit les décisions sont prises, mais l'information est mal passée, soit les décisions et actions doivent être prises mais traînent (aurait-on un problème d'emplois ?). Et sans doute n'est-il pas inutile de rappeler ici que le " registre SST " dans le cadre du CHSCT est désormais **dématérialisé** et accessible via le site Ulysse 64 : sa consultation et son annotation y sont décrits.

La CGT a demandé à avoir connaissance des services bénéficiaires des vacataires en 2015 et de la carte des permanences dans le cadre de la campagne IR. Ces documents nous ont été transmis après la réunion. Vous les retrouverez sur notre site internet en annexe du présent compte rendu :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/64/>.